

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 21 (1930)
Heft: 10

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'UCS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union de Centrales Suisses d'Electricité

Ordre du jour de la 48^e assemblée générale ordinaire de l'U. C. S.

vendredi, le 13 juin 1930, à 15 h

à Genève, Maison du Faubourg de St-Gervais

Discours de bienvenue.

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la 47^e assemblée générale du 6 juillet 1929 à St. Moritz ¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1929 ²⁾.
- 4^o Compte de l'U. C. S. pour l'exercice 1929 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 5^o Approbation du rapport de la Section des achats sur l'année 1929 ²⁾.
- 6^o Compte de la Section des achats pour l'exercice 1929 ²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 7^o Budget de l'U. C. S. pour 1931; proposition du comité.
- 8^o Budget de la Section des achats pour 1931 ²⁾; proposition du comité.
- 9^o Fixation des cotisations des membres de l'U. C. S. pour 1931, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 10^o Rapport sur l'activité du Secrétariat général en 1929 ²⁾ et compte 1929, approuvés par la commission d'administration.
- 11^o Budget du Secrétariat général pour 1931 ²⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 12^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) sur l'année 1929 et budget pour l'année 1930 ²⁾.
- 13^o Nominations statutaires :
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) du président du comité,
 - c) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 15^o Divers: Propositions des membres.
- 16^o Conférence de M. F. Grieb-Baden: „Betrachtungen einiger durch den Zusammenschluss elektrischer Netze bedingter Probleme“, avec projections.
- 17^o Communications de MM. Trüb et Mercanton concernant l’„Office de l'Eclairagisme“ (O. d. E.).
- 18^o Remise des diplômes aux employés ayant 25 ans de service dans la même entreprise.

Pour le comité de l'U. C. S.,

Le président:	Le secrétaire général:
(sig.) <i>F. Ringwald.</i>	(sig.) <i>F. Largiadèr.</i>

¹⁾ Voir Bulletin 1929, No. 17.

²⁾ Voir Bulletin 1930, No. 10.

Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.).

R a p p o r t du comité à l'assemblée générale sur l'année 1929.

En 1929 le comité était composé comme suit : MM. *Ringwald*-Lucerne, président; *Andreoni*-Lugano, *Bertschinger*-Zurich, *Geiser*-Schaffhouse, *Keller*-Berne, *de Montmollin*-Lausanne, *Nicole*-Lausanne, *Niesz*-Baden, *Trüb*-Zurich; secrétaire général : *F. Largiadèr*; secrétaire : *O. Ganguillet*.

L'assemblée générale de 1929 a eu lieu le 6 juillet à St. Moritz; à son sujet le rapport a paru au Bulletin No. 17, page 592 et suivantes.

L'année 1929 a été comme les précédentes une année de développement réjouissant. Bien que la puissance de l'ensemble des centrales n'ait augmenté que d'une manière insignifiante et qu'au point de vue des précipitations, les conditions aient été moins favorables que l'année précédente, la production des centrales de plus de 1000 kW a passé, d'après notre statistique, de 3361,4 à 3559,1 millions de kWh, ce qui correspond à une augmentation de 5,9 %. Comme, d'autre part, l'exportation n'a augmenté que de 1 % et que la vente d'énergie de déchet a diminué, il en résulte que la vente pour les besoins de la clientèle suisse a subi une augmentation sensible (10,3 % ou 206 millions de kWh).

Le rapport entre l'énergie utilisée et l'énergie disponible dans les cours d'eau a été, comme l'année passée, d'environ 82 %. Comme les précipitations estivales ont été très inférieures à la normale, l'énergie emmagasinée dans les réservoirs saisonniers n'a été le 1^{er} octobre 1929 que de 241 millions de kWh, alors que ces réservoirs auraient pu contenir 314 millions de kWh.

Les centrales nouvellement mises en service en 1929 sont celles de Champsec et de Sembrancher. Dans la centrale de la Handeck un nouveau groupe a été mis en service fin 1929. L'année 1930 verra probablement la mise en service des deux derniers groupes de la Handeck, de deux groupes à Ryburg-Schwörstadt et de la centrale d'Orsières. La puissance de production des centrales suisses se trouvera de ce fait très sensiblement augmentée.

Le prix de vente par kWh de l'énergie a continué à baisser en 1929 dans presque toutes les entreprises. On cite souvent les Etats-Unis comme exemple d'un pays où l'énergie électrique est bon marché et employée en grandes quantités par toutes les couches de la population. Or, si l'on compare la statistique américaine à la nôtre, on constate que les consommateurs suisses sont en moyenne beaucoup plus favorisés que les consommateurs des Etats-Unis. Le capital à rémunérer y est, par kWh produit, annuellement de 60 centimes suisses et la recette par kWh produit y est de 11,5 centimes suisses. En Suisse, bien que les centrales soient presque toutes hydrauliques, c. à. d. ayant exigé un capital relativement élevé, les chiffres correspondants ne sont, grâce aux amortissements intenses, que de 41 et 5,4 centimes.

Réunions et Conférences.

Les membres de l'U. C. S. ont entendu à St. Moritz, lors de l'assemblée générale, une intéressante conférence de M. le Dr. Jacob sur l'emploi simultané, sur un même groupe de conducteurs, de courants monophasés et de courants triphasés. La conférence a été publiée au Bulletin A. S. E. (No. 19/1929).

Une conférence a été organisée à Olten le 3 mai pour les chefs d'entreprises à haute tension. On y a parlé

- 1^o des expériences faites quant à l'usure et la corrosion des aubes des turbines hydrauliques, et les moyens d'empêcher les corrosions et de réparer les turbines endommagées;
- 2^o de l'oscillographe à rayon cathodique comme moyen d'étude des phénomènes perturbateurs dans les réseaux électriques;
- 3^o des expériences faites avec les différents genres de communications téléphoniques: téléphone de l'Etat, lignes téléphoniques placées sur les supports servant au transport d'énergie, téléphone à base d'ondes à haute fréquence suivant les lignes de transport.

L'assistance très nombreuse a suivi les exposés des conférenciers avec le plus grand intérêt. Malheureusement la discussion a dû être très écourtée faute de temps. En organisant une nouvelle conférence on veillera à ce que l'ordre du jour soit moins chargé.

Une conférence d'une autre nature a réuni les 19 et 20 novembre à Lucerne un grand nombre de membres de l'U.C.S. Il s'agissait d'une réunion de propagande organisée par l'„Elektrowirtschaft“. MM. Ringwald, Keller et Burri s'en sont occupés avec beaucoup de dévouement. Monsieur Lauterer y a parlé sur la valeur et la psychologie de la réclame, M. Burri sur le concours des écoles populaires et ménagères dans la propagande pour l'emploi de l'énergie électrique, M. Stiefel, directeur, sur l'emploi du courant de nuit par les chauffe-eau domestiques, M. Demierre sur le thème: pourquoi et comment on fait de la propagande pour les entreprises électriques, M. Härry sur la cuisine électrique dans les hôtels, auberges et pensions, M. Pfister, directeur, sur le gaz et l'électricité en Suisse, M. Ringwald sur quelques applications de l'électricité dans l'agriculture et M. Mörtsch, ing., sur les avantages au point de vue économique de potagers électriques à grande capacité. L'attention des auditeurs est demeurée très vive pendant les deux jours de la réunion.

Les congrès internationaux ont eu lieu cette année loin de la Suisse: Une conférence mondiale de l'énergie à Barcelone et une conférence du même genre à Tokio. Nous n'avons pas connaissance que l'un ou l'autre de nos membres ait assisté à l'une de ces conférences.

La conférence des Grands Réseaux, qui a lieu à Paris toutes les années impaires, a par contre été très fréquentée; le rapport du comité de l'A.S.E. donne des détails à ce sujet.

Législation fédérale et postulat Grimm.

Vers la fin 1929 on a appris quelles sont dans ses grandes lignes les intentions du Conseil fédéral en ce qui concerne le création d'un office fédéral d'électricité. Le rapport complémentaire adressé aux Chambres par le Conseil fédéral a paru dans la feuille fédérale du 27 janvier 1930 et a été reproduit au Bulletin de l'A.S.E. 1930, No. 4, pages 146/149. Cette question, d'un intérêt considérable pour les centrales, sera discutée dans le courant de 1930.

Commissions de l'U.C.S.

La commission des tarifs n'a pas siégé en 1929 dans son ensemble, par contre la sous-commission instituée pour l'étude et la rédaction d'un règlement-type a eu deux séances. Elle a mis sur pied un projet qui a été présenté à la commission globale. Après examen et approbation par celle-ci, il sera traduit en langue française et distribué à tous les membres de l'U.C.S.

La commission pour la loi d'expropriation n'a pas eu lieu de se réunir. La discussion de la nouvelle loi par les Chambres fédérales n'est pas encore terminée.

La commission de l'U.C.S. pour l'étude des accidents dûs aux courants à haute tension a tenu deux séances dans lesquelles ses travaux ont avancé d'un pas. Elle a discuté en premier lieu sur un projet de prescriptions élaboré par l'inspectorat

et traitant des secours à apporter en cas d'accidents. On reconnut bientôt qu'avant de publier des instructions il convenait d'attendre les principaux résultats que quelques expériences médicales doivent fournir. On pensa d'abord engager, pour l'exécution de ces expériences, un médecin qui pourrait les diriger sans que cependant cette tâche l'occuperait d'une manière complète. Un premier appel à la concurrence n'eut pas de résultat et c'est seulement à la fin de l'année qu'on trouva, par l'intermédiaire de M. le prof. Dr. Cloetta, membre de la commission, une personne qualifiée. On prit alors des dispositions pour trouver les fonds nécessaires aux expériences. Des demandes de subventions furent adressées à tous les membres de l'U.C.S., aux entreprises de transport et aux compagnies d'assurance. Notre appel a trouvé un écho réjouissant, de sorte que l'on peut compter pouvoir commencer les essais d'ici peu de temps.

La commission eut aussi à prendre connaissance d'une lettre-circulaire de la Caisse nationale de Lucerne, à l'adresse des médecins suisses, à propos des mesures à prendre en cas d'accidents dûs à l'électricité. Cette circulaire fut approuvée par notre commission.

La commission eut à déplorer la perte d'un de ses membres les plus actifs, M. le Dr. Fritz Schwyzer de Kastanienbaum, qui avait consacré une grande partie de son activité à l'étude des accidents dûs à l'électricité et s'était chargé des principaux travaux de la commission. L'étude de l'influence des courants électriques sur le corps humain a absorbé les dernières années de sa vie. Ses études et propositions pour les expériences ultérieures constituent un grand travail et manifestent d'une profonde connaissance de l'électro-physiologie. Nous conserverons de M. Schwyzer un souvenir ému.

Commission pour les questions de personnel. Vers la fin de l'année nous avons adressé des questionnaires au sujet des salaires payés aux ouvriers de différentes catégories. Les réponses, réunies en un tableau, ont été envoyées à tous les membres de l'U.C.S. qui avaient répondu au questionnaire.

Commission des assurances. Les études concernant l'assurance-incendie ne sont pas terminées. Notre secrétariat continue à s'en occuper.

La commission pour la Saffa (Exposition Suisse du travail féminin) a reçu du comité local le rapport final et les comptes. Des détails à ce sujet se trouvent au Bulletin No. 7, 1930. Les comptes présentent un déficit de 3683. 60 fr. que le comité de l'U.C.S. a décidé de prendre à la charge de notre association.

Dans le rapport du Secrétariat général, page 339 du présent Bulletin, il a été rendu compte des travaux de *la commission pour les applications thermiques*, *la commission des normes* et *la commission pour la revision des prescriptions fédérales*. Toutes les trois sont des commission mixtes, constituées en commun par l'A.S.E. et l'U.C.S. Le comité exprime ici aux membres de toutes les commissions ses remerciements pour le temps et l'activité qu'ils ont bien voulu consacrer aux intérêts de la communauté.

La Caisse de Pensions de Centrales Suisses d'électricité se développe conformément aux pronostics de son actuaire. A la fin de sa 7^{ème} année d'existence (30 juin 1929), elle comptait 71 entreprises avec 3165 assurés. Le déficit technique qui au début était de 48,3 % de la somme des traitements n'est plus aujourd'hui que de 26,6 %. Depuis le 1^{er} juillet 1922 au 30 juin 1929 la Caisse a versé 680 000.— fr. sous forme de pensions ou d'indemnités. Les dépenses pour l'année en cours sont évaluées à 280 000.— fr.

Les examens des installateurs sollicitant l'octroi d'une concession continuent à avoir lieu sous la présidence de notre secrétaire. Il y a eu en 1929 six séances pour un total de 60 candidats.

La convention en vue d'une collaboration avec *l'Association suisse pour l'aménagement des eaux* a été renouvelée avec une légère modification.

La section des achats avait envisagé la possibilité d'étendre son activité à d'autres articles que ceux dont elle s'est occupée jusqu'à ce jour. Une consultation préliminaire ayant cependant démontré que la majorité des membres de l'U.C.S. ne désirait pas cette extension, on y a renoncé.

Les rapports entre l'U.C.S. et les fabricants de lampes syndiqués ont subi une profonde modification. Les fabricants de lampes ont dénoncé pour fin septembre 1929 la convention en vigueur depuis 4 ans. La proposition pour une nouvelle convention, soumise en même temps que la dénonciation, ne nous paraissant pas acceptable, nous avons fait une contre-proposition. Pendant plusieurs semaines on pouvait se demander si l'on aboutirait à une entente. Elle s'est faite finalement sur les bases qui ont été portées à la connaissance des membres de l'U.C.S. par la circulaire No. 45 du 7 janvier 1930 de la section des achats. Par rapport à l'ancienne la nouvelle convention constitue un sacrifice de la part de l'U.C.S. En y adhérant l'U.C.S. a cédé non seulement aux voeux des fabricants, mais aussi aux voeux de l'Union des installateurs. Il faut espérer que la propagande commune émanant du nouvel „Office de l'éclairagisme“, création prévue dans la nouvelle convention, apportera aux membres de l'U.C.S. une compensation suffisante. Alors que la propagande pour un meilleur éclairage s'était occupée les deux dernières années principalement de l'éclairage des devantures, on prévoit qu'elle se portera prochainement plus particulièrement sur l'éclairage des bureaux et des appartements. L'Office de l'éclairagisme disposera pour cette propagande de moyens importants.

Dans le courant de l'année les associations suivantes ont invité l'U.C.S. à participer à leurs réunions annuelles:

L'Union des installateurs-électriciens suisses,

Ungarischer Elektrotechnischer Verein,

Syndicat professionnel français des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique.

Quelques directeurs de centrales hollandaises qui, il y a deux ans, avaient reçu nos représentants avec la plus grande amabilité, nous ont fait le plaisir de nous rendre notre visite. Ils étaient accompagnés de quelques dames et nous avons fait notre possible pour leur montrer ce qui pouvait les intéresser au point de vue technique et faire apparaître la Suisse sous un jour favorable.

Dans le cours de 1929 l'état des membres de l'U.C.S. a subi les modifications suivantes:

nombre des membres le 1 ^{er} janvier 1929	355
sorties dans le courant de 1929	6
nouvelles admissions	5
état au 31 décembre 1929	354.

Finances. Les comptes de l'année écoulée et le bilan sont publiés ci-dessous, les comptes de la section des achats à la page 355 du présent Bulletin.

Avec 82651.10 fr. aux recettes et 88647.58 fr. aux dépenses les comptes présentent un excédent de dépenses de 5996.48 fr.

Le bilan s'élève le 31 décembre 1929 à 251817.90 fr. Nous proposons de couvrir l'excédent de dépenses en prélevant une somme égale sur le bénéfice de la section des achats.

Zurich, le 28 mars 1930.

Pour le comité de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité,

Le président:

(sig.) *F. Ringwald.*

Le secrétaire général:

(sig.) *F. Largiadèr.*

U. C. S.
Compte de l'année 1929 et Budget pour l'année 1931.

	<i>Recettes:</i>	<i>Budget 1929</i> fr.	<i>Compte 1929</i> fr.	<i>Budget 1931</i> fr.
Cotisations des membres		58 000	59 987.50	60 500
Intérêts		9 400	11 501.45	11 500
Subvention prise sur les recettes de la Section des achats pour buts généraux		10 000	10 000.—	—
Recettes suivant contrat entre l'U.C.S., l'U.S.I.E. et les fabricants de lampes à incandescence		—	—	13 500
Recettes diverses		—	1 162.15	—
Excédent des dépenses		—	5 996.48	—
		77 400	88 647.58	85 500
	<i>Dépenses:</i>			
Solde de l'année précédente			682.78	—
Cotisations à d'autres associations		2 400	2 967.50	3 350
Subvention ord. au Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.		61 000	61 000.—	62 000
Contrat avec l'Association Suisse pour l'aménagement des Eaux		6 000	6 000.—	5 000
Impôts (sans les impôts de la Section des achats)		1 000	1 603.30	1 000
Subvention à la Fondation Suisse "Trieur"		500	500.—	—
Subvention à la Commission de médecins pour l'étude des accidents dus au courant fort		2 000	485.35	2 000
Divers et imprévu		4 500	15 408.65	12 150
		77 400	88 647.58	85 500

Bilan au 31 décembre 1929.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>		<i>Passif:</i>	
Valeurs	190 752.—	Capital	161 751.15
Dette de l'A.S.E.	21 368.90	Fonds de réserve	80 231.75
Banque, Carnet de dépôt	11 681.85	Créditeurs	9 835.—
Banque, Compte-courant	17 983.—		
Chèques postaux	3 425.09		
Caisse	610.58		
Solde du compte d'exploitation	5 996.48		
	251 817.90		251 817.90

Section des achats de l'U. C. S.

Rapport sur l'année 1929 présenté à l'assemblée générale de l'Union de Centrales Suisses d'Electricité.

Dans le courant de 1929 les membres de l'U.C.S. ont acheté auprès des fabricants de lampes qui ont passé des conventions avec la section des achats env. 2 300 000 lampes. Environ 70 % de ces lampes ont été fabriquées en Suisse. La nouvelle convention avec les fabricants syndiqués ne laissera à l'avenir aucune recette en faveur de la section des achats.

En vertu de cette convention les fabricants syndiqués mettent à la disposition de la station d'essai des matériaux de l'A.S.E., de l'office de l'éclairagisme et des deux associations co-signataires une somme égale à 3 cts. par lampe vendue aux membres de l'U.C.S. et de l'Union suisse des Installateurs-électriciens. La station d'essai recevra 45 000.— fr. par an comme indemnité pour les essais des lampes et pour sa promesse de concours dans la solution des problèmes d'éclairage. Du surplus, estimé à 90 000.— fr., 15 % seront remis à l'U.C.S., 15 % à l'association des installateurs et 70 % iront à l'office de l'éclairagisme, nouvellement créé, dont l'activité, on l'espère, soulagera les centrales dans leur propagande dans le domaine de l'éclairage.

Notre convention avec les fabricants de *conducteurs isolés et de tubes protecteurs* n'a pas subi de modifications. Les centrales intéressées ont acheté du 1^{er} juillet 1928 au 30 juin 1929 4 434 400 m de conducteurs isolés et 587 500 m de tubes. Les ristournes se sont montées à environ 52 000.— fr. A partir du 1^{er} juillet 1929 elles seront calculées aussi sur les fournitures de câbles sous plomb isolés au caoutchouc.

Les centrales intéressées à notre entente avec les fabricants d'appareils électro-thermiques ont acheté du 1^{er} juillet 1928 au 30 juin 1929 des appareils pour une somme d'environ 1,7 million.

Les fournitures d'huile pour transformateurs ont été effectuées par le même fournisseur et aux mêmes prix que l'année précédente.

Finances. Le compte annuel et le bilan sont reproduits ci-dessous. Les recettes se sont montées à 98 224.35 fr., les dépenses à 64 736.90 fr. Le bilan atteint 140 299.94 fr.

Nous proposons d'employer l'excédent de recettes comme suit:

5 996.48 fr. pour couvrir le déficit des comptes de l'U.C.S.,
15 000.— fr. à incorporer au compte capital de l'U.C.S.,
12 490.97 fr. à reporter à compte nouveau.

33 487.45 fr.

Zurich, le 28 mars 1930.

Pour la section des achats de l'U.C.S.,
Le président de l'U.C.S.: Le secrétaire:
(sig.) F. Ringwald. (sig.) O. Ganguillet.

Section des achats de l'U.C.S.

Compte de l'année 1929 et Budget pour l'année 1931.

	Budget 1929 fr.	Compte 1929 fr.	Budget 1931 fr.
<i>Recettes:</i>			
Solde de l'année précédente	—	3 496.47	—
Recettes provenant de la vente des lampes à incandescence	46 000	72 572.98	— ¹⁾
Recettes provenant de l'achat en commun de matériel divers	3 000	18 017.40	18 000
Intérêts	3 000	4 137.50	4 000
	<u>52 000</u>	<u>98 224.35</u>	<u>22 000</u>
<i>Dépenses:</i>			
Indemnité au Secrétariat général pour la gestion des affaires	10 000	10 000.—	10 000
Indemnité à la Station d'essai des matériaux	24 500	38 903.89	3 000
Subvention pour buts généraux de l'U.C.S.	10 000	10 000.—	—
Impôts	2 700	3 233.85	2 700
Divers et imprévu	4 800	2 599.16	6 300
Excédent des recettes (solde de l'année précédente y compris)	—	33 487.45	—
	<u>52 000</u>	<u>98 224.35</u>	<u>22 000</u>

Bilan au 31 décembre 1929.

	fr.		fr.
<i>Actif:</i>			
Valeurs	78 500.—	Fonds de compensation	55 000.—
Débiteurs	24 827.47	Fonds de réserve	15 000.—
Banque	36 201.—	Créditeurs	36 812.49
Chèques postaux	341.92	Solde du compte d'exploitation	33 487.45
Caisse	429.55		
	<u>140 299.94</u>		<u>140 299.94</u>

¹⁾ A propos des changements intervenus à l'entrée en vigueur du contrat entre l'Union de Centrales Suisses d'électricité, l'Union Suisse des Installateurs Électriques et les fabricants de lampes à incandescence, voir les communications faites dans le rapport ci-dessus de la Section des achats pour 1929.

Propositions du Comité de l'U. C. S. à l'assemblée générale du 13 juin 1930 à Genève.

No. de l'ordre du jour:

N° 2: Procès-verbal.

Le procès-verbal de la 47^e assemblée générale du 6 juillet 1929 à St. Moritz (voir Bulletin 1929, n° 17, page 593) est approuvé.

N° 3: Rapport de l'U. C. S.

Le rapport du comité sur l'année 1929 (page 350)¹⁾ est approuvé.

N° 4: Compte de l'U. C. S.

a) Le compte de l'Union pour l'année 1929 et le bilan au 31 décembre 1929 (page 354) sont approuvés et décharge est donnée au comité.

b) Le solde passif de fr. 5996.48 est couvert par l'excédent de recettes de la section des achats de l'U. C. S.

N° 5: Rapport de la S. A.

Le rapport de la section des achats sur l'année 1929 (page 354) est approuvé.

N° 6: Compte de la S. A.

a) Le compte de la section des achats pour l'année 1929 et le bilan au 31 décembre 1929 (page 355) sont acceptés et décharge est donnée au comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 33 487.45 est utilisé comme suit:

1 ^o Pour couvrir l'excédent de dépenses du compte de l'U. C. S.	fr.	5 996.48
2 ^o Versement au compte capital de l'U. C. S.	15 000.—	
3 ^o Report à compte nouveau	12 490.97	
	33 487.45	

N° 7: Budget de l'U. C. S.

Le budget de l'U. C. S. pour 1931 (page 354) est approuvé.

N° 8: Budget de la S. A.

Le budget de la section des achats pour 1931 (page 355) est approuvé.

N° 9: Cotisations 1931.

Les cotisations des membres pour l'année 1931 sont fixées comme suit:

Membres avec un capital:

fr.	fr.	fr.
de moins de	50 000.—	30.—
de 50 000.— à	250 000.—	60.—
de 250 000.— à	1 000 000.—	150.—
de 1 000 000.— à	5 000 000.—	340.—
de 5 000 000.— à	10 000 000.—	600.—
de plus de 10 000 000.—		900.—

N° 10: Rapport et compte du S. G.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1929 (pages 337 et 343), approuvés par la commission d'administration.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

N° 11: Budget du S. G.

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour 1931 (page 343) approuvé par la commission d'administration.

N° 12: C. S. E.

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C.S.E.) pour l'année 1929 et du budget pour 1930 (page 343).

N° 13: Nominations.

a) Nomination de trois membres du comité: conformément à l'art. 15 des statuts, le mandat expire fin 1930 pour MM.

C. Andreoni, Lugano;

G. Nicole, Lausanne;

F. Ringwald, Lucerne.

M. Andreoni accepte une réélection éventuelle, tandis que MM. Nicole et Ringwald demandent à être libérés au 31 décembre 1930.

Le comité propose de réélire M. Andreoni; quant au remplacement des deux membres démissionnaires, il présentera des propositions à l'assemblée générale.

b) Nomination du président de l'U. C. S. Le comité fera une proposition à l'assemblée générale.

c) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les réviseurs actuels, MM. P. Corboz, Sion, et E. Graner, St-Imier; quant aux suppléants, le comité présentera des propositions à l'assemblée générale.

Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'U. C. S. à l'assemblée générale de l'U. C. S. Les soussignés ont vérifié en date de ce jour les comptes de l'Union de Centrales suisses et de la section des achats pour l'exercice 1929.

Comme par le passé, le travail est facilité par la présence d'un rapport complet de la Société fiduciaire suisse, auquel les vérificateurs ont pu se rapporter.

L'exactitude des reports d'un exercice à l'autre a été vérifiée. Différents pointages ont permis de constater la concordance des écritures de la Caisse et du Grand-livre avec les pièces annexes. Le bordereau des valeurs en banque, ainsi que l'état de la Caisse ont été contrôlés.

Les vérificateurs se plaignent à reconnaître la bonne ordonnance des comptes et leur exactitude. Ils proposent d'en donner décharge au comptable et au Comité avec remerciements pour leur excellente gestion.

Zurich, le 12 mai 1930.

(sig.) P. Corboz.

(sig.) E. Graner.